

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 24 février 2016**

---

Le 24 février 2016, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

**Présents :** Marie-José CARLAC, André PERON, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Jean-Paul HARRE, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Françoise TROUBOUL, Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, Nathalie BOULBEN, Christian LE FLOCH.

**Absents ayant donné pouvoir :** Monique LE CREN à Annie LE GOFF ; Géa MEESTERBERENDS à Hélène LUQUOT

**Absente :** Natacha SANNIER

Secrétaire : Christian LE FLOCH

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

Date de convocation : 18 février 2016

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015 est adopté.

**1) MARCHÉ DE VOIRIE – LOT 1 ENTRÉES DE BOURG - AVENANT**

André PERON fait part d'un problème au niveau des travaux rue de la mairie. Il fait savoir qu'il n'a jamais été informé du problème avant la veille de la réalisation des travaux. Il apparaît que le cabinet de Maitrise d'œuvre, Ronan BOLLET, n'a pas joué correctement son rôle de conseil auprès de COLAS. Le Conseil Municipal, dans sa grande majorité, considère que la raison invoquée (route trop bombée) aurait dû être signalée par des professionnels et donc pris en compte dans l'offre initiale. Les travaux ont été cependant réalisés. L'opposition estime que c'est encore la politique du fait accompli par le réalisateur des travaux.

André PERON fait savoir que pour la partie des aménagements de sécurité, certains travaux ne seraient pas forcément nécessaires et pourrait engendrer des moins-values.

Après discussion, les conseillers municipaux conviennent qu'un avenant récapitulatif sera soumis à l'approbation du Conseil du 23 mars prochain en tenant compte des prestations en plus et en moins évoquées ci-dessus par rapport au marché initial.

En ce qui concerne la tranche conditionnelle du marché de voirie, André PERON précise qu'il a demandé à COLAS de vérifier les métrés du marché et de s'engager sur les éléments du marché. Dans le cas contraire, la tranche conditionnelle pourrait faire l'objet d'un nouvel appel d'offres en même temps que les travaux de voirie pour 2016.

Les conseillers municipaux sont également informés que le cabinet notarial n'a toujours pas préparé la signature pour le terrain à côté du parking de la mairie, qui doit être acquis par la municipalité en vue de la réalisation d'un deuxième parking inclus dans la tranche conditionnelle avec le parking de l'atelier municipal. Tant que la propriété n'est pas actée les travaux ne peuvent pas démarrer.

**2) TRAVAUX DE VOIRIE – PDIC 2016 – PROGRAMME DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION**

André PÉRON, adjoint aux travaux, rappelle modalités de calcul de la subvention PDIC accordée par le Département. La Commune peut ainsi obtenir 30% de subvention sur une dépense plafonnée à 30 625€ HT.

Après études, les travaux proposés sont :

- Lotissement de Saint-Urlô .....	2 000, 00 € HT
- Le Bourgeal .....	3 960, 00 € HT
- Kerdellec .....	4 040, 00 € HT
- Route de Kernégont .....	1 550, 00 € HT
- Le Quinquis .....	5 770, 00 € HT
- Saint-Urlo .....	6 250, 00 € HT
<b>TOTAL .....</b>	<b>23 570, 00 € HT</b>

Compte tenu des faibles montants, la municipalité jouera le rôle de Maître d'Ouvrage et de Maître d'œuvre. Le coût total prévu est environ 20% en deçà du plafond de dépense subventionnable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme de travaux proposé et autorise Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental.

### **3) COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

Le Conseil Municipal s'est fait présenter les documents budgétaires de l'exercice 2015, qui sont conformes au compte de gestion établi par le comptable de la commune.

A noter pour le budget principal qu'au chapitre des dotations et participations, les baisses de dotations de l'Etat ont un impact plutôt faible (environ 1000€). Pour ce qui concerne le chapitre 73, le Maire fait savoir que le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pourrait être gelé à sa valeur de 2015. Le surplus que la Commune devrait recevoir en 2016 serait en effet prélevé par Roi Morvan Communauté, qui doit délibérer à ce sujet en mars 2016. Les élus dans la grande majorité désapprouvent ce choix de la communauté de communes.

Concernant le compte administratif d'assainissement, il faut noter qu'il s'agit de recettes théoriques, comme pour l'ensemble des comptes administratifs. En effet, les impayés n'apparaissent pas sur ces comptes. Toutefois, le dernier relevé des impayés pour l'assainissement faisait état d'un montant global d'environ 15 000 € depuis 2007. Il faudra donc prévoir des admissions en non-valeur dans le budget assainissement 2016. Annie LE GOFF fait savoir que des relances ont été opérées et que nous commençons à avoir des retours. Un point sera fait au prochain Conseil Municipal.

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence d'Annie LE GOFF, adjointe aux finances, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2015, qui peuvent se résumer ainsi :

#### **Compte administratif principal :**

Recettes de fonctionnement 2015 :	871 547.31 €
Dépenses de fonctionnement 2015 :	673 352.84 €
<hr/>	
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	198 194.47 €
<hr/>	
Recettes d'investissement 2015 :	227 210.74 €
Dépenses d'investissement 2015 :	269 058.28 €
<hr/>	
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :	-41 847.54 €
<hr/>	
Reprise N-1 :	- 103 949.01 €
Résultat de clôture d'investissement 2015 :	- 145 796.55 €
<hr/>	
Restes à réaliser en dépenses :	149 890.37 €
Restes à réaliser en recettes :	74 536.31 €
<hr/>	
Total sur restes à réaliser :	- 75 354.06 €
<hr/>	
Besoin réel de financement :	221 150,61 €
<hr/>	

#### Compte annexe pour assainissement :

Recettes de fonctionnement 2015 :	20 992.42 €
Dépenses de fonctionnement 2015 :	11 057.30 €
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	9 935.12 €
Reprise N-1 :	0 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2015 :	9 935.12 €
Recettes d'investissement 2015 :	15 190.50 €
Dépenses d'investissement 2015 :	6 420.96 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :	8 769.54 €
Reprise N-1 :	19 155.53 €
Résultat de clôture d'investissement 2015 :	27 925,07 €

#### Compte annexe pour alimentation :

Recettes de fonctionnement 2015 :	8 012.76 €
Dépenses de fonctionnement 2015 :	2 034.37 €
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	5 978.39 €
Reprise N-1 :	0 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2015 :	5 978.39 €
Recettes d'investissement 2015 :	7 133.39 €
Dépenses d'investissement 2015 :	7 519.05 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :	-385.66 €
Reprise N-1 :	-6 468.10 €
Résultat de clôture d'investissement 2015 :	-6 853.76 €

#### Compte annexe pour boulangerie :

Recettes de fonctionnement 2015 :	18 659.21 €
Dépenses de fonctionnement 2015 :	16 034.67 €
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	2 624.54 €
Reprise N-1 :	0 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2015 :	2 624.54 €
Recettes d'investissement 2015 :	2 299.66 €
Dépenses d'investissement 2015 :	7 301.82 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :	- 5 002.16 €
Reprise N-1 :	- 11 408.00 €
Résultat de clôture d'investissement 2015 :	- 16 410.16 €

#### **4) AFFECTATION DES RESULTATS**

**Budget principal :** l'excédent de fonctionnement s'élevant à 198 194,47 €, il est proposé d'affecter cette somme au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif principal 2016.

**Budget assainissement :** l'excédent de fonctionnement s'élevant à 9 935,12 €, il est proposé d'affecter cette somme au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif assainissement 2016.

**Budget alimentation :** l'excédent de fonctionnement s'élevant à 5 978,39 €, il est proposé d'affecter cette somme au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif alimentation 2016.

**Budget boulangerie :** l'excédent de fonctionnement s'élevant à 2 624,54 €, il est proposé d'affecter cette somme au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif boulangerie 2016.

Après en avoir délibéré les propositions d'affectation des résultats ci-dessus indiqués sont approuvées à l'unanimité.

## **5) COMPTES DE GESTION 2015**

Les comptes administratifs ayant été adoptés à l'unanimité, sont présentés les comptes de gestion 2015 réalisés par le receveur municipal. Les recettes et les dépenses portées dans ces documents sont, sans exception, celles faites pour la mairie de Lanvénege pour l'année 2015 et sont le reflet exact des comptes administratifs. Après en avoir délibéré, les comptes de gestion 2015 du receveur municipal sont votés à l'unanimité, et n'appellent ni observation ni réserve.

## **6) BUDGET BOULANGERIE – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF**

Prévu à l'ordre du jour et discuté lors du Conseil Municipal, le budget boulangerie en raison d'une erreur empêchant sa validation sera revoté au Conseil Municipal du 23 mars.

## **7) MORBIHAN ENERGIES – CONVENTIONS**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de deux propositions de Morbihan Energies concernant l'éclairage public.

La première (n°56105C2015004) consiste à rénover 2 éclairages rue des marronniers et impasse du verger. L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 1900 € HT, avec une participation du SDEM de 30 % étant donné que ces travaux sont de nature à favoriser le développement durable.

Le plan de financement de ces travaux est donc le suivant :

- SDEM = 30 % de 1500 € HT (plafond) = 450 €
- Commune = Reste HT + TVA = 1450 € + 380 € = 1830 €

La deuxième (n°56105C2015012) consiste à remplacer deux lanternes vétustes rue de la mairie et rue de la Trinité. L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 1800 € HT, avec une participation du SDEM de 30 % étant donné que ces travaux sont de nature à favoriser le développement durable.

Le plan de financement de ces travaux est donc le suivant :

- SDEM = 30 % de 1600 € HT (plafond) = 480 €
- Commune = Reste HT + TVA = 1320 € + 360 € = 1680 €

Pour que ces opérations puissent être réalisées, la signature d'une convention de financement et de réalisation entre le SDEM et la Commune, est nécessaire.

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer ces conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les conventions de financement et de réalisation avec le SDEM pour les opérations n°56105C2015004 et n°56105C2015012.

## **8) VŒU POUR L'AGRICULTURE**

Madame le Maire présente une proposition de vœu pour soutenir notre agriculture relayée par l'AMF. Ce vœu sera transmis au 1<sup>er</sup> ministre ainsi qu'au ministre de l'Agriculture et au Président de la Région Bretagne ainsi qu'aux parlementaires morbihannais.

Comme de nombreux territoires bretons, l'histoire et la culture de notre collectivité sont profondément marquées par la ruralité et les activités agricoles qui occupent une grande partie de notre territoire.

Au-delà de la dimension identitaire, les exploitations agricoles qui occupent nos territoires ainsi que les emplois directs et indirects qui en découlent, font de l'agriculture une activité économique essentielle

pour notre région. Notre agriculture doit donc être préservée, particulièrement dans des régions comme la nôtre où le nombre d'exploitations est encore important. Il est nécessaire de trouver des réponses rapides, pérennes et efficaces à cette crise pour ne pas voir disparaître de nombreuses fermes. Ces réponses doivent être structurelles afin de garantir un avenir à nos territoires, mais aussi et pour gérer l'urgence, conjoncturelles pour apporter de la trésorerie aux exploitations qui subissent de plein fouet cette crise agricole.

Face à cette crise particulièrement marquée dans les filières de l'élevage, les élus de notre collectivité souhaitent rappeler leur attachement sincère à cette profession, témoigner de leur compréhension des enjeux et de la profonde inquiétude face aux difficultés que traversent les producteurs.

Les raisons de cette crise sont nombreuses et les responsabilités partagées. L'Etat a sa part de responsabilité, tout comme l'organisation même des filières agricoles animales, mais aussi les acteurs économiques que sont les industriels, les transformateurs et les distributeurs.

Les exploitants agricoles souffrent aujourd'hui de prix à la vente bien inférieurs aux coûts de production avec pour conséquence une baisse importante des revenus et parfois même l'absence de revenu ! Les charges fiscales, sociales et environnementales qui pèsent sur les exploitations agricoles bretonnes sont considérables et en totale déconnexion avec nos voisins européens.

Sur ce point des distorsions, nous souhaitons que l'Etat français intervienne fortement auprès de la commission européenne. De même, il doit être intraitable sur la question de la traçabilité de la production, mention d'origine, et ce pour garantir l'équité entre les producteurs et la transparence pour les consommateurs, avec l'obtention d'un étiquetage obligatoire des produits alimentaires frais et transformés.

L'Etat doit aussi limiter le poids de la surenchère réglementaire et ne pas systématiquement sur-transposer les textes européens et ce afin de limiter les charges « non productives » qui pénalisent les exploitants français et bretons.

La reconquête des marchés intérieurs est nécessaire et l'Etat doit tout faire pour la faciliter. Une piste pourrait être étudiée pour faciliter l'accès aux produits alimentaires locaux et français pour les collectivités, en sortant les produits alimentaires du code des marchés publics. L'Etat doit aussi encadrer les négociations commerciales afin qu'elles ne se fassent pas au détriment du maillon de la production.

Mais les producteurs doivent aussi accepter collectivement de réfléchir à une nouvelle organisation des filières afin de peser plus efficacement sur les marchés intérieurs, mais aussi à l'exportation.

Pour que l'agriculture puisse sortir durablement de cette crise et continuer de faire vivre nos territoires, nous en appelons donc à l'esprit de responsabilité de tous ; Union européenne, Etat français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs.

Nous sommes convaincus que l'agriculture bretonne est une agriculture d'excellence. Elle a relevé le défi de sortir la Bretagne de son isolement, elle a relevé le défi du développement économique, elle a relevé le défi de nourrir les hommes et depuis plus d'une dizaine d'années, elle relève chaque jour le défi de la reconquête de la qualité de l'eau. Il est insupportable de penser que cette agriculture à taille humaine et familiale, qui contribue indéniablement à la dynamique de notre territoire, puisse disparaître car c'est bien cet enjeu-là qui se joue aujourd'hui.

Pour notre part, nous nous engageons à mobiliser tous les leviers dont nous disposons, pour accompagner une agriculture répondant aux trois piliers du développement durable : social, environnement et économie ; une agriculture multiple et diversifiée qui entretient nos espaces et

nourrit les hommes. Nous ne souhaitons pas opposer les modèles de production : production en circuits courts et production de masse en filière longue. Ils sont complémentaires, garantissent des produits de qualité et chacun à son niveau, indispensables à l'activité économique de notre territoire.

Christian LE FLOCH fait savoir qu'il est partagé sur la question. Selon lui, c'est un peu se voiler la face sur le modèle productiviste. Les représentants syndicaux ont poussés la dérégulation au niveau européen dans le cadre des traités européens. Il estime tout de même que la profession devrait gagner suffisamment pour vivre décemment et que les revenus devraient permettre de couvrir les charges sociales et les retraites. Alain PERRON comprend le point de vue de Christian LE FLOCH et précise que l'embargo russe décidé n'aide pas la conjoncture actuelle. L'humain ne devrait pas être mis au cœur des conflits géopolitiques. De plus, il y a une distorsion des coûts de la main d'œuvre au niveau européen. Mais Christian LE FLOCH estime qu'il n'y a pas de régulation possible du marché. Isabelle HELOU précise que la France est soumise à de nombreuses normes comparée aux autres pays européens. Christian LE FLOCH dit que le respect des normes environnementales et sanitaires est important et une descente vers le bas des systèmes de production n'est pas à espérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 2 abstentions de l'opposition municipale, adopte la motion de l'AMF présentée ci-dessus soutenant le monde agricole et alertant solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise majeure subie par les agriculteurs et agricultrices morbihannais

#### QUESTIONS DIVERSES

- Alain PERRON fait un bref point sur l'aménagement foncier. Le classement des terres a été réalisé tout le mois de février et s'est bien passé. Environ 30 échantillons ont été réalisés et une grille de points allant de 3 000 à 10 000 points a été élaborée par la Commission Communale d'Aménagement Foncier. Le travail de classement des terres a représenté environ 120 hectares par équipe et par jour. L'enquête publique sur ce classement devrait vraisemblablement se dérouler cet été.
- Christian LE FLOCH demande si des obsèques civiles sont possibles dans une salle municipale. Madame le Maire fait savoir que oui, ça a d'ailleurs déjà été réalisé il y a quelques années.
- Des informations ont été communiquées par la Défense Nationale aux sujets des risques numériques pour les collectivités locales.
- Madame le Maire fait savoir qu'au sujet de la RD 782 une demande de réunion a été faite auprès du Conseil Départemental car dans le projet de présenté en janvier, Lanvénegen et Guisriff ne sont plus dans le projet. Le Faouët avait eu comme réponse qu'il faisait partie de la 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> priorité. Le directeur des volailles de Keranna a fait un courrier pour appuyer le dossier et c'est en cours pour le directeur de la conserverie morbihannaise. Une demande a été faite pour que ces derniers assistent à la réunion avec le Préfet.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 23 mars à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.